-202SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 octobre 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 2 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 30
Nombre de voix pouvoirs : 24

Etaient présents : Mmes, FATH, GLAD, KASTNER, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BUFFA, HASSENFRATZ, HERRMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, ROYAL, SCHIMPF, SCHMITT, SUSS.

Ont donné procuration : Mmes BELRHITI, HECKEL, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENGEL, STIEFEL, WEY, MM., BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Dépôt d'une demande de financement auprès du FEDER Biodiversité pour le financement du Plan Régional d'Actions Lynx sur la période 2027-2028.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT l'engagement du SYCOPARC en faveur de la préservation du Lynx,
CONSIDERANT que le SYCOPARC assure depuis 2021 l'animation du Programme Régional d'Actions du Lynx,
CONSIDERANT la nécessité de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du Programme Régional d'Actions du Lynx,
CONSIDERANT le programme FEDER et plus particulièrement son axe dédié à la biodiversité,
CONSIDERANT la lettre d'intention adressée à M. le Président de la Région Grand Est en date du 16 juillet 2026,
CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement de cette opération, pour les années 2027 et 2028, dans le cadre de crédits issus du programme FEDER (objectif spécifique 2.7 « Biodiversité »).
VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- de prendre acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant	%
EUROPE - FEDER	491 044, 52 €	294 626, 71 €	60%
DREAL Grand Est et Bourgogne-Franche Comté	125 429, 33 €	125 429, 33 €	25%
Région Grand Est	24 000, 00 €	24 000, 00 €	5%
Fondation François SOMMER	120 000, 00 €	46 988, 48 €	10%
TOTAL		491 044, 52 €	100%

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL7-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

- d’autoriser Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens, afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins de financement du projet pour la période 2027-2028,
- d’autoriser Mme la Présidente à procéder à l’ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- d’autoriser Mme la Présidente à solliciter l’ensemble des financeurs potentiels de l’opération Plan Régional d’actions Lynx sur la période 2027-2028 » afin de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation.

Pour extrait conforme

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL7-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026